

Renouvellement de l'inscription

Année scolaire 2022-2023

Chers parents,

Afin de simplifier la procédure d'inscription pour les enfants déjà inscrits, les dossiers en cours peuvent être reportés pour la prochaine rentrée, à savoir à partir du 16 août 2022. Nous vous demandons de bien vouloir confirmer le renouvellement de l'inscription pour l'année scolaire 2022-2023 en nous retournant le formulaire *Renouvellement* annexé dûment signé et daté.

Aussi, nous vous prions de bien vouloir nous informer de tout changement nécessaire à la tenue à jour de votre dossier en vérifiant la validité des documents stipulés sur la fiche ci-jointe.

Christine JUDE - Responsable du SEA Leudelange

Tél / GSM : 37 92 92 352 / 621 559 897

Marylène AMEIXA

Responsable du groupe précoce & Cycle1

Tél / GSM : 37 92 92 350 / 621 823 119

Amandine REULAND

(Remplacée par Melissa Moura)

Responsable du groupe Cycle2 -4.

Tél / GSM : 37 92 92 353 / 621 329 670

Renouvellement de l'inscription

Année scolaire 2022-2023

Nous soussignons,

Madame et/ou Monsieur : _____

Domiciliés à l'adresse suivante:

N° _____, rue _____

L- _____ Lieu _____

Données de contact:

Nom : _____

Tél. : _____

Mail : _____

Nom : _____

Tél. : _____

Mail : _____

Donnons notre accord pour la reconduction de l'inscription de notre enfant :

Nom: _____

Prénom: _____

Cycle fréquenté en 2021-2022: _____

Nous certifions avoir pris connaissance du **règlement d'ordre interne 2022-2023**, ainsi que de ses modifications et confirmons la validité des **documents**.

Documents obligatoire à remettre	
Certificats de travail <u>actuel</u> des personnes investies du droit d'éducation attestant qu'elles occupent un emploi salarié et indiquant les heures de travail hebdomadaires ou attestation d'une inscription à l'ADEM	☐
Annexe 1 : Fiche de présence pendant la période scolaire 2022/2023	☐
Annexe 3 : Autorisation parentale pour tierces personnes (avec des copies de carte d'identité actuelles)	☐
Annexe 4 : Fiche de déplacement (à domicile ; vers un club ...) (à remettre dès que ceci prend lieu)	☐
Annexe 10 : Autorisation pour la prise et/ou la publication d'images	☐

Documents	Modification
Copie de la carte d'identité des personnes investies du droit d'éducation, ainsi que de toute personne autorisée à venir chercher l'enfant.	☐ Oui ☐ Non
Ordre de domiciliation dûment rempli et signé, si vos coordonnées bancaires ont changé.	☐ Oui ☐ Non
Copie de la carte de vaccination .	☐ Oui ☐ Non
Si présent : Une copie du jugement/référé de droit d'éducation .	☐ Oui ☐ Non

En cas de modification d'un des documents énumérés ci-dessous, nous vous prions à nous faire parvenir ces documents pour que nous puissions mettre à jour votre dossier

Pour les enfants qui ont des **allergies ou intolérances**, les documents ci-dessous doivent être obligatoirement mis à jour :

- Un certificat médical attestant les allergies et/ou les intolérances.
- Pour les enfants à besoins de santé spécifiques le **Projet d'accueil individualisé** et le **Plan d'Action d'Urgence**.

Les informations erronées pourront donner lieu à une exclusion de l'enfant. Les représentants légaux s'engagent à communiquer chaque changement dans les meilleurs délais, ce qui permettra de mettre à jour le dossier de l'enfant.

☐ Nous reconnaissons avoir reçu et lu :

1. Le règlement d'ordre interne du Service d'éducation et d'accueil
2. La notice d'information spécifique au traitement de données personnelles sous forme d'images (photographies ou vidéos) captées par la Croix-Rouge luxembourgeoise (annexe 9).
3. La notice générale de protection des données personnelles - Crèches et Service d'éducation et d'accueil de la Croix-Rouge luxembourgeoise disponible sur notre site web (<https://www.croix-rouge.lu/fr/protection-des-donnees/>) et affichée dans la Maison Relais/Crèche.

☐ Nous consentons expressément et explicitement à ce que les données de santé de l'enfant renseignées ci-dessus soient traitées par le Service d'Education et d'Accueil Leudelange

Lieu et Date: _____, le ____/____/20____

Signature d'un/des représentant/s légal/aux: _____

**Informations au sujet de la facturation dans les SEA à partir du 15
septembre 2022**

**Gratuité des repas et de l'encadrement dans un SEA
(Service d'éducation et d'accueil)**

Le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a annoncé que les repas et l'accueil dans les services d'éducation et d'accueil pour enfants scolarisés (Maison Relais) seront gratuits à partir de la rentrée 2022/2023, sous différentes conditions.

Suite à cette annonce, nous vous informons qu'il y aura des changements au niveau de notre règlement d'ordre interne.

Ces changements seront faits ultérieurement, une fois que le ministère compétant nous a communiqué les détails et conditions de cette gratuité.

Merci pour votre compréhension

Croix-Rouge Luxembourgeoise